

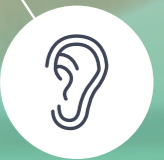
Pour un accès
au numérique
pour tous



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS



Contact Presse

Fédération Française des Télécoms
sbrun@fftelecoms.org
06 47 47 15 76
11-17, Rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris



DOSSIER
DE PRESSE

Lundi 8 octobre
2018

Les opérateurs de la FFTélécoms lancent le premier service de télécommunications interpersonnelles dédié aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques.



Les opérateurs se sont engagés de longue date en faveur de l'accessibilité. Cet engagement s'est traduit par de nombreuses initiatives dont la mise en œuvre d'une charte d'engagements volontaires pour l'accès des personnes handicapées aux communications électroniques (publiée en 2010).

www.fftelecoms.org/etudes-et-publications/operateurs_engagement-accessibilite-handicap-5e-charte/

Les opérateurs ont sélectionné RogerVoice en juillet dernier dans le cadre de la mise en place d'une solution de téléphonie accessible. Ils ont accompagné et encouragé le développement du projet pendant plusieurs mois, jusqu'à sa mise en service. Ce projet représente un investissement financier et humain important pour les opérateurs. Il démontre, une nouvelle fois, leur engagement pour l'accès au numérique pour tous.

Bouygues Telecom, Euro-Information Telecom, La Poste Mobile, Orange et SFR, assureront l'accessibilité de leurs services de téléphonie de communications interpersonnelles aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques*, à partir du lundi 8 octobre 2018.

Il s'agit d'une avancée historique, pour les **5 millions de français qui sont sourds ou malentendants** et pour les **500 000 personnes ne pouvant téléphoner en toute autonomie**

(source rapport C. Ehrel 2014).



Une **application** qui allie humain et innovation

RogerVoice permet un service de traduction en Langue des Signes Française et en langue française parlée complétée via des interprètes et des codeurs diplômés. **

Parallèlement, cette application permet de transcrire quasi-automatiquement la parole en texte, via un service principalement fondé sur un usage adapté des nouvelles technologies d'intelligence artificielle. Cette transcription de la voix vers le texte peut s'effectuer de manière automatique, ou peut bénéficier de l'assistance d'un transcripneur professionnel.

Comment fonctionne le service proposé par les opérateurs ?



Liens de l'application

bit.ly/RogerVoiceAppStore (iOS)

bit.ly/RogerVoicePlayStore (Android)



Il suffit aux usagers de s'inscrire gratuitement pour bénéficier de l'offre. Le crédit d'une heure de communication se renouvelle chaque mois. Le service sera inauguré le 8 octobre à 11h.



Et la suite ?

La Fédération Française des Télécoms et ses membres feront un premier bilan dans quelques semaines et s'engagent à poursuivre leurs travaux de dialogue et d'échange de bonnes pratiques avec tous les acteurs concernés. Les efforts de la société civile, des services publics et des grandes entreprises contribueront au succès collectif de l'inclusion numérique.

*Les personnes aphasiques communiquent par différents moyens, dont certains déjà présents dans l'application. Elles bénéficieront progressivement d'une évolution du service.

** La visio-interprétation est assurée en temps réel, par des interprètes diplômés français/Langue des Signes française (LSF) et des visiocodeurs diplômés en langue française parlée complétée (LPC).



Les clients des opérateurs de la FFTélécoms, bénéficieront d'un crédit d'une heure de communication par mois via l'application RogerVoice, téléchargeable gratuitement sur mobile et tablette 3G/4G.